



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Séance du 9 décembre 2025

Préavis municipal no 2025 / 15

Réfection de la place et du bâtiment communal de Villars-le-Grand, demande de crédit de CHF 150'000.00

Rapport de la commission des bâtisses

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 2025/15 relatif à la réfection de la place et du bâtiment communal de Villars-le-Grand s'est réunie le 11 novembre dans les locaux de la commune de Vully-les-Lacs.

Cette séance a fait suite à une présentation détaillée du projet par Monsieur Julien Bessard, municipal en charge, qui a sollicité l'avis et l'expertise de la commission.

1. Contexte

La commission s'est réunie à trois reprises, les 5, 11 et 17 novembre 2025, afin d'examiner la demande d'octroi d'un crédit de Fr. 150'000.00 pour la réfection de la place et du bâtiment communal de Villars-le-Grand.

2. Etude de la commission

Le projet de la Municipalité vise à entreprendre divers travaux de rénovation sur un bâtiment datant des années 60, présentant une vétusté certaine et des locaux inadaptés à leurs usages et aux besoins des utilisateurs.

Après analyse, la commission propose à la Municipalité d'étudier la possibilité de construire un nouveau bâtiment, comprenant notamment des salles communales et des logements répondant à la demande actuelle.

Il est entendu que la commune ne doit pas devenir promoteur immobilier, mais elle se doit de gérer et valoriser son patrimoine, en maintenant un parc immobilier conforme aux normes et aux besoins actuels.

Dans l'intervalle, la commission propose de ne réaliser sur ce bâtiment que les travaux d'entretien strictement nécessaires.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission des bâtisses rejette unanimement le projet présenté et recommande au Conseil de refuser à la Municipalité la réfection de la place et du bâtiment communal de Villars-le-Grand.

Elle encourage la Municipalité à étudier la faisabilité d'un projet entièrement neuf, intégrant des locaux d'utilité publique ainsi qu'une partie habitation.

Au nom de la commission :

Jean-Michel Loup (Président)

Yves Amiet

François Maeder

Antoine Savary

Ralf Vermeulen

Raphaël Vincent.

Bruno Neto

Salavaux, le 21 novembre 2025